

# Thème : normes professionnelles et contrôle de conformité

## Introduction et contexte

Le travail de notre profession joue un rôle essentiel dans l'économie et contribue au bien-être de la société et de l'environnement. Notre charte royale tient compte de notre contribution en nous demandant de veiller à ce que la profession travaille pour l'intérêt général, ce que nous faisons en fixant des normes transparentes, proportionnées et pertinentes, en aidant les membres et les entreprises adhérentes à respecter ces normes et en veillant à ce que celles-ci soient appliquées et respectées.

À travers ce travail, nous visons à obtenir la confiance du public, des marchés et de nos propres membres. Nous souhaitons également que nos professionnels et nos entreprises soient fiers de leur appartenance à la RICS, qu'ils soient soutenus dans leur développement professionnel et qu'ils aient l'assurance que les normes qu'ils respectent sont transparentes et proportionnées.

En mai 2020, le Conseil des normes et de la réglementation de la RICS (Standards and Regulation Board ou SRB) a entrepris une révision de nos conditions d'admission, de nos normes professionnelles et de nos activités de contrôle de conformité afin de s'assurer que celles-ci continuent de répondre à notre mission telle que notre charte la décrit. Suite à cette révision, le conseil a proposé une nouvelle approche de nos activités d'évaluation, de normes professionnelles et de réglementation, en formulant des recommandations visant à intégrer cette approche dans nos activités actuelles. Cette nouvelle approche a récemment fait l'objet d'une consultation dans le cadre de la révision de nos Règles de conduite.

L'intention de la RICS de travailler en collaboration avec ses membres et ses autres parties prenantes tout en leur fournissant un appui dans leurs activités est au cœur de cette approche. Il s'agit ainsi de faire en sorte que la profession éprouve un sentiment de fierté pour son travail et soit encouragée et soutenue dans sa recherche d'excellence professionnelle. Nous pensons que cette réforme renforcera la confiance envers la RICS et notre profession et permettra de réduire au minimum le recours à des mesures disciplinaires.

## Activités en cours

Nous entreprenons les activités essentielles suivantes afin de nous assurer que la profession continue à travailler au service de l'intérêt général :

- Établissement de normes de conduite et de compétences
- Admission d'entreprises et d'individus
- Contrôle de leur travail au regard des normes édictées
- Prise de mesures disciplinaires si nécessaire

## Établissement de normes

Nos documents techniques indiquent les compétences exigées pour notre profession et mentionnent publiquement les attentes exprimées à leur égard. Parallèlement à ces normes



techniques, nous appliquons des exigences fondamentales en matière d'éthique et de conduite des affaires pour les membres et les entreprises adhérentes.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos normes sur notre [site internet](#).

Les normes sont élaborées à la fois au niveau mondial et pour des marchés spécifiques par la RICS elle-même et par les partenaires et les coalitions internationales avec lesquels elle collabore. Dans la mesure du possible, ces normes reflètent les besoins des acteurs au niveau international, tout en tenant compte du fait que nous devons cibler les activités là où elles sont susceptibles d'avoir le plus d'impact.

### Accréditation

Combinée avec les procédures d'admission et d'évaluation de la RICS, l'accréditation garantit que les personnes qui entrent dans la profession satisfassent aux exigences minimales en matière de conduite et de compétence. Outre cette accréditation des membres, la RICS accrédite également les entreprises répondant à ses exigences minimales.

### Normes de contrôle

Nous entreprenons diverses activités pour nous assurer que nos normes sont appliquées par la profession. Il s'agit notamment d'auditer des domaines de pratique spécifiques, ou bien encore les processus et contrôles des entreprises pour vérifier leur adéquation avec nos normes ; d'aider la profession à appliquer ces normes ; et d'entreprendre des passages en revue dans des domaines spécifiques afin de mieux comprendre les sujets pour lesquels des conseils et un soutien supplémentaires peuvent être nécessaires.

Notre principale méthode pour contrôler les membres et s'assurer qu'ils conservent leurs compétences est celle du processus de développement professionnel continu.

### Prise de mesures disciplinaires

La RICS reçoit chaque année environ 1 200 plaintes concernant des membres et des entreprises accréditées. Notre activité disciplinaire garantit que ces plaintes, ainsi que tout autre problème, fassent l'objet d'une enquête appropriée et, le cas échéant, que les membres fautifs soient sanctionnés. Cela nous permet de maintenir la confiance dans notre profession et de nous assurer que les membres, les clients et autres parties prenantes apprécient l'utilité de la RICS et du statut de membre.

### Ce que nous prévoyons

Suite à la récente revue de nos pratiques par le SRB, nous avons lancé un certain nombre de projets pour nous assurer de continuer à accomplir notre mission.

### Un effort de transparence toujours plus important

Pour garantir la confiance envers notre organisation, nous devons être transparents dans notre approche des normes et du contrôle de la conformité, et explicites quant à la manière dont ces deux activités sont financées. Nous devons démontrer que les fonds dépensés le sont de manière optimale et justifier auprès de nos parties prenantes ce que nous dépensons.

Dans le cadre de notre nouvelle approche, nous informerons les membres sur la proportion de leurs cotisations annuelles consacrée aux normes et au contrôle de conformité professionnelle, et sur la manière dont cet argent est dépensé. Le SRB s'est engagé à publier une revue indépendante de nos normes professionnelles et de nos activités de contrôle de conformité tous les trois ans.

## Introduction de nouvelles Règles de conduite

Les Règles de conduite actuelles n'ont pas été mises à jour depuis 2007. Depuis lors, la profession, la société et les attentes des clients ont évolué. Nous avons donc récemment mené des consultations afin d'établir des règles révisées reflétant davantage l'environnement professionnel contemporain et fournissons des conseils aux membres et aux entreprises adhérentes sur la manière de répondre aux normes RICS requises. Ces règles révisées devraient être publiées en mai et entrer en vigueur en septembre 2021.

## Processus d'élaboration de normes

Dans le cadre de notre approche des normes et du contrôle de conformité, nous nous sommes engagés à ne mettre en place des règles que lorsque cela s'avère absolument nécessaire. Nous reconnaissons que chaque fois que nous créons de nouvelles règles, celles-ci ont un impact sur les membres et les entreprises accréditées et que, avec le temps, ces règles peuvent s'accumuler et devenir lourdes à supporter. Nous sommes donc en train de mettre en œuvre une nouvelle approche d'élaboration des normes, qui garantisse que nous le faisons uniquement à bon escient et que nous nous concentrons avant tout sur le soutien au développement professionnel.

## Examen réglementaire et respect de la réglementation

Nous avons par le passé concentré une grande partie de notre travail de contrôle de la conformité sur l'audit de certains processus chez nos membres et nos entreprises. Ce travail a été et demeure important pour garantir que les systèmes et les processus utilisés par les entreprises pour les activités à haut risque, telles que la gestion de l'argent de leurs clients, soient correctement organisés et exécutés. Cependant, l'audit de routine n'est pas un outil très efficace pour valider les pratiques techniques de certains secteurs comme l'évaluation, où la compétence du professionnel est primordiale.

Nous réorientons donc l'attention de notre équipe de contrôle vers un modèle qui mobilise, éduque et collabore avec nos membres pour les aider à améliorer leurs pratiques professionnelles. Nous continuerons à effectuer des audits et à prendre des mesures disciplinaires si nécessaire, mais la réorganisation de nos processus permettra d'aboutir à un contrôle de conformité plus complet et à un soutien proactif à nos membres et entreprises afin de renforcer leur professionnalisme et de conserver la confiance du public.

Nous sommes également conscients que le fait d'imposer des exigences d'accréditation supplémentaires aux membres et aux entreprises augmente le coût associé à l'appartenance à la RICS. Nous allons donc revoir nos règles existantes pour nous assurer qu'elles sont absolument nécessaires, et préparer de nouveaux processus visant à garantir que de nouvelles règles ne soient élaborées que lorsque cela s'impose.

## Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue (CPD) est notre principale méthode pour garantir que les membres conservent leurs compétences après avoir rejoint la RICS. Si la RICS a fait un grand pas en avant en 2014 en introduisant l'enregistrement obligatoire des heures de CPD, nous savons que le système actuel est considéré par certains comme un simple exercice de cochage de cases et pourrait être grandement amélioré.

Nous voulons faire en sorte que la CPD devienne un aspect positif du professionnalisme de nos membres plutôt que d'être vue comme un fardeau. Nous avons donc l'intention de passer à un modèle qui se concentre sur les besoins personnels des membres, basé sur l'autoévaluation professionnelle, la planification active et l'autodéclaration.

Outre l'adoption du numérique pour aider nos membres à enregistrer leurs heures de CPD, nous voulons également éviter les doublons et cherchons à travailler avec les entreprises accréditées ainsi qu'avec d'autres organismes professionnels et autorités de réglementation pour garantir que les membres n'aient pas à enregistrer les mêmes heures de CPD sur différents systèmes.

## Assurance en responsabilité civile professionnelle

Les deux dernières années ont été extrêmement difficiles pour les entreprises tentant d'obtenir une assurance en responsabilité civile professionnelle adéquate. Nous avons déjà entrepris un travail important pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité financière de ce type d'assurance, tout en mettant en place une solution alternative pour les entreprises qui ne peuvent obtenir de contrat d'assurance sur le marché libre.

Toutefois, nous pensons qu'il faut examiner de manière plus fondamentale notre modèle d'assurance en responsabilité civile professionnelle, tant au Royaume-Uni qu'à l'international, afin qu'il soit plus résistant aux cycles du marché. Nous procéderons donc à un examen de cette question tout au long de l'année 2021, et formulerons des recommandations en 2022.

## Questionnaire

1. « Les normes RICS permettent de conserver la confiance des clients et du public envers la profession » Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec cette déclaration ?
2. Êtes-vous d'accord avec le fait que des règles ne doivent être créées qu'en cas de nécessité ?
3. Approuvez-vous notre intention de travailler en collaboration avec nos membres et nos autres parties prenantes tout en leur fournissant un appui dans leurs activités pour faire en sorte que la profession éprouve un sentiment de fierté pour son travail et soit encouragée et soutenue dans sa recherche d'excellence professionnelle ?



4. Comment pouvons-nous mieux vous aider à respecter les normes RICS ? Sélectionnez toutes les réponses pertinentes.
  - Formation et éducation
  - Documents de conseils et bonnes pratiques
  - Revue spécialisées
  - Soutien par les pairs
  - Forums numériques
  - Révisions de la réglementation
  - Autre (veuillez expliquer)
  
5. Êtes-vous favorable à ce que la CPD devienne un aspect positif du professionnalisme des membres, en leur proposant des formations ciblées sur leurs rôles et leurs besoins d'apprentissage ?
  
6. Souhaitez-vous attirer notre attention sur d'autres questions concernant nos normes professionnelles et notre travail de contrôle de conformité ?

Dans la mesure du possible, veuillez répondre en anglais par le biais de notre **plateforme [iconsult](#)**. Si vous préférez répondre dans une autre langue, veuillez envoyer les formulaires remplis par courriel à l'adresse **[review2021@rics.org](mailto:review2021@rics.org)**